

Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035

De : Ugo Lapointe
A : [Guay-Lachance, Maxandre \(BAPE\)](mailto:Guay-Lachance, Maxandre (BAPE))
Cc : bassins-mont-wright@bape.gouv.qc.ca
Objet : RE: Mémoire - QMM / MiningWatch
Date : 23 janvier 2018 20:26:13

Bonsoir,

Merci de nous avoir accordé l'occasion de présenter notre mémoire ce soir. Nous souhaiterions ajouter les recommandations suivantes à celles déjà présentes dans notre mémoire-présentation :

- 1. Inspecteur minier en chef du Québec :** un tel poste, comme il en existe un en C.-B., avec un large mandat visant à appliquer l'ensemble des principes de la Loi sur le développement durable du Québec au MERN et à la gestion des ressources minérales non-renouvelables du Québec, permettrait une plus grande indépendance, transparence et reddition de compte, pour autant que ce poste soit nommé de façon non partisane par l'Assemblée nationale du Québec et que le mandat soit approprié. Voici des exemples des rapports annuels de l'inspecteur minier en chef de la C.-B. :
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/mineral-exploration-mining/further-information/reports-publications/chief-inspector-s-annual-reports>
- 2. Le Québec à la traîne sur les objectifs d'aires protégées pour l'ensemble du territoire et celui du Plan Nord :** Au rythme actuel, le Québec n'atteindra pas ses propres objectifs d'aires protégées de 17% d'ici 2020 et de 20% dans le cas du territoire du Plan Nord. Les aires protégées actuelles du Québec couvrent à peine 10,5% du territoire et n'ont augmenté que de 1.1 point de pourcentage au cours des 8 dernières années. La Commission devrait souligner qu'outre le soutien aux développements économiques comme le projet d'expansion de Mont Wright, le Québec devrait également mettre autant d'efforts—sinon plus—à la préservation des richesses naturelles et écologiques du territoire. Somme toute, le Québec (10,5%) et le Canada (10,5%) sont actuellement bon derniers du G7 quant à l'atteinte des objectifs internationaux d'aires protégées, loin derrière les États-Unis (13% actuellement, soit 30% de plus que le Québec / Canada), le Japon (19,4%), l'Italie (21,5%), la France (25,8%), le Royaume-Uni (28,5%), l'Allemagne (37,8%). Références :
<http://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201707/24/01-5118825-aires-protégees-le-canada-dernier-du-g7-tire-vers-le-bas-par-le-quebec.php>,
<http://snapqc.org/uploads/SNAP-Rapport-Parcs-2017.pdf>
- 3. Optimisation et partage de la richesse collective tirée des ressources minérales non-renouvelables** (c'est l'un des principes de la nouvelle Loi sur les mines dans son préambule): Si Arcelor Mittal acceptait de partager moins de 0,5% de ses revenus annuels dans un Fonds de diversification économique local et régional (soit à peine 5 à 7 millions par année), Fermont et la région de la Côte-Nord pourraient se doter d'un fonds de plus de 300 millions en 25 ans, soit d'ici la fin du présent projet d'expansion (en utilisant un rendement annuel de 5% sur le capital investi dans ce fonds). Même en partageant 0.2% des revenus annuels, Fermont et la région pourraient se doter d'un fonds de 120 à 150 millions en 25 ans (toujours à 5% de rendement). Un tel fonds aiderait la région à mieux faire à l'épuisement éventuel des

ressources non-renouvelables du territoire, puis servir de levier pour une diversification économique régionale viable à long terme. De tels fonds existent dans plusieurs ententes IBAs ou ERA conclues avec les collectivités directement touchées par les projets miniers, notamment les collectivités autochtones—principes qui devraient s’appliquer à toute collectivité également étant donné la nature non-renouvelable de la ressource. Les entreprises comme Arcelor Mittal et les projets comme celui de Mont Wright ont tout-à-fait les moyens d’assumer ce type coûts. À titre d’exemple, la mine Mont Wright a généré en moyenne des revenus annuels de 1.0 à 1.5 milliard par année au cours des dernières années, avec des pointes s’approchant de 2.0 milliards par année. Or, la mine prévoit augmenter sa capacité au cours des 25 prochaines années et génèrera entre 25 et 50 milliards de revenus bruts total au cours de cette période. Partager 0.5% de cette richesse non-renouvelable avec les populations locales et régionales n’est pas du tout exagérée.

4. **Enfin, dernier commentaire/recommandation** : le BAPE ne devrait pas faire des mandats qui chevauchent la période des fêtes, ou le cas échéant, d’avoir droit de prolonger d’au moins par 2 semaines la période d’enquête et d’audiences publiques.

Merci de confirmer la réception de la présente, que vous pouvez déposer en annexe à notre mémoire.

Salutations,

Ugo Lapointe | MiningWatch Canada | Coalition Québec meilleure mine

Canadian Program Coordinator | Coordonateur du programme canadien

twitter @ugolapointe | skype ugolapointe | ugo@miningwatch.ca

Suite 508, 250 City Centre Avenue | Ottawa | Canada | K1R 6K7

Cell.514.708.0134 | T.613.569.3439 | F.613.569.5138

www.miningwatch.ca
